



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2009/3/Add.1  
5 août 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**

**Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire  
de conseil scientifique et technologique,  
tenue à Bonn du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2009**

**Additif**

**Projets de décision soumis à la Conférence  
des Parties pour adoption**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Pages</i>
Projet de décision -/CP.15. Observations systématiques du climat.....	2
Projet de décision -/CP.15. Programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes d'experts chargées de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	4

## Projet de décision -/CP.15

### Observations systématiques du climat

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les alinéas *g* et *h* du paragraphe 1 de l'article 4 et l'article 5 de la Convention,

*Rappelant en outre* ses décisions 8/CP.3, 14/CP.4, 5/CP.5, 11/CP.9, 5/CP.10 et 11/CP.13,

*Ayant examiné* les conclusions adoptées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa trentième session,

*Notant* le rôle important que joue le Système mondial d'observation du climat dans la réponse au besoin d'observer le climat dans le cadre de la Convention,

1. *Remercie:*

a) Le secrétariat du Système mondial d'observation du climat et les organismes qui parrainent celui-ci d'avoir établi le rapport sur l'avancement du *Plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation du climat à l'appui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (ci-après dénommé «plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat»);

b) Le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre et les organismes qui parrainent celui-ci d'avoir mis au point un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes terrestres d'observation du climat;

c) Le Comité sur les satellites d'observation de la Terre pour sa réponse concertée, au nom des Parties qui soutiennent des agences spatiales prenant part à des observations à l'échelle mondiale, aux besoins exprimés dans le plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat;

2. *Constate* les progrès sensibles réalisés durant la période 2004-2008 dans l'amélioration des systèmes d'observation du climat utiles aux fins de la Convention;

3. *Note* qu'en dépit des progrès accomplis, les avancées concernant la pérennité de plusieurs systèmes d'observation *in situ* demeurent limitées et qu'il y a encore des vastes zones, en Afrique par exemple, pour lesquelles on ne dispose pas d'observations ni de mesures *in situ*;

4. *Note également* que les besoins en matière d'information sur le climat dans le cadre de la Convention ne sont pas tous satisfaits;

5. *Prie instamment* les Parties de s'employer à prendre en compte les priorités et lacunes recensées dans le rapport sur l'avancement du plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat, en particulier la mise en œuvre des plans d'action régionaux qui ont été élaborés durant la période 2001-2006 et à assurer le fonctionnement à long terme des réseaux *in situ* essentiels, notamment ceux qui couvrent les domaines océanique et terrestre, y compris en fournissant les ressources nécessaires à cet effet;

6. *Invite* les organismes des Nations Unies et les organisations internationales concernées à faire de même;
7. *Encourage* les Parties qui sont en mesure de le faire à appuyer les activités visant à assurer l'observation à long terme du climat dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement;
8. *Invite* le secrétariat du Système mondial d'observation du climat, agissant sous la direction du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat, à mettre à jour, d'ici à la trente-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, le plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat, en tenant compte des besoins nouveaux en matière d'observation du climat, en particulier de ceux qui concernent les activités d'adaptation;
9. *Encourage* le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre et les organismes qui parrainent celui-ci à mettre en place un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes terrestres d'observation du climat, en tant que mécanisme-cadre terrestre commun aux organismes intéressés des Nations Unies et à l'Organisation internationale de normalisation;
10. *Encourage* le Comité sur les satellites d'observation de la Terre à continuer de coordonner et d'appuyer la mise en place de la composante du Système mondial d'observation du climat qui concerne les satellites;
11. *Invite* les Parties qui soutiennent des agences spatiales prenant part à des observations à l'échelle mondiale à permettre à ces agences de continuer à mettre en œuvre, de manière concertée par l'intermédiaire du Comité sur les satellites d'observation de la Terre, les moyens d'action prévus dans le rapport actualisé du Comité sur les satellites d'observation de la Terre<sup>1</sup>, afin de répondre aux besoins de la Convention, notamment en assurant la continuité à long terme des observations et de la disponibilité de données.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2008/MISC.11.

## Projet de décision -/CP.15

### **Programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes d'experts chargées de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les articles 4, 7 et 12 de la Convention,

*Rappelant en outre* ses décisions 19/CP.8 et 12/CP.9,

*Ayant examiné* les recommandations pertinentes de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique,

*Reconnaissant* l'importance du programme de formation à l'intention des équipes d'experts chargées de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention,

1. *Prie* le secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes chargées de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention, qui est présenté dans l'annexe, y compris l'évaluation des compétences des experts, et de donner la priorité à l'organisation d'un séminaire annuel sur le cours de base;

2. *Encourage* les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier en vue du renforcement du programme de formation;

3. *Prie* le secrétariat d'inclure, dans le rapport annuel qu'il adresse à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les activités relatives à l'examen des inventaires, des informations sur le programme de formation et en particulier sur les procédures d'évaluation des compétences et la sélection des stagiaires et des formateurs, afin que les Parties puissent évaluer l'efficacité du programme.

ANNEXE

**Programme de formation actualisé à l'intention des membres  
des équipes d'experts chargées de l'examen technique  
des inventaires de gaz à effet de serre des Parties  
visées à l'annexe I de la Convention**

**A. Caractéristiques détaillées du programme de formation**

1. Les cours ont pour but de former les experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Tous les cours seront disponibles en ligne. Ils seront distribués sur support électronique aux stagiaires qui n'ont pas facilement accès à l'Internet; pour les cours animés par un formateur, les stagiaires communiqueront avec celui-ci par courrier électronique. Si une Partie le demande, les cours seront également mis à la disposition d'autres personnes intéressées par le processus d'examen, à condition que cela ne requière pas de ressources supplémentaires. Les stagiaires auront accès toute l'année au cours sans formateur.
2. Un séminaire final accompagnant le cours de base sera organisé chaque année pour une trentaine de participants (nouveaux experts chargés de l'examen des inventaires de GES).
3. Des séminaires de formation supplémentaires organisés à l'échelon régional à l'intention des nouveaux experts et un séminaire de perfectionnement destiné aux experts confirmés pourront être proposés chaque année, en fonction des ressources disponibles. Les séminaires de perfectionnement pourront se dérouler en même temps que les réunions des examinateurs principaux organisées pour achever la formation de ces examinateurs et d'autres experts confirmés chargés de l'examen des inventaires de GES.
4. Tous les cours de formation comporteront une évaluation des compétences. Les procédures d'évaluation seront normalisées, objectives et transparentes.
5. Pour les cours comportant un séminaire final, l'évaluation aura lieu en règle générale durant ce séminaire. Exceptionnellement, d'autres arrangements pourront être prévus, à condition que l'évaluation se déroule sous la supervision du secrétariat et ne nécessite pas de ressources supplémentaires. Pour les autres cours, l'évaluation des compétences se fera en ligne.
6. Les nouveaux experts chargés de l'examen des inventaires de GES qui auront suivi avec succès les modules applicables du programme de formation seront invités à participer à un examen centralisé ou effectué dans le pays, au côté d'experts confirmés.
7. Les experts dont les compétences n'auront pas été jugées satisfaisantes pourront subir une seconde évaluation à condition d'avoir accompli à temps toutes les tâches assignées aux stagiaires pendant les cours, et pour autant que cela n'oblige pas le secrétariat à engager des dépenses supplémentaires.
8. Les experts possédant les compétences voulues en matière d'inventaires seront invités à intervenir comme formateurs, leurs compétences collectives devant couvrir les thèmes abordés dans chaque cours. Ils dispenseront des conseils et un soutien par courrier électronique ou par d'autres moyens électroniques. Le secrétariat veillera à respecter le principe de l'équilibre géographique dans le choix des formateurs participant au programme de formation.

9. Lors de la sélection des nouveaux experts qui suivront les cours animés par des formateurs, le secrétariat donnera la priorité aux experts de Parties n'ayant pas participé auparavant aux activités d'examen inscrits sur le fichier d'experts de la Convention.

## **B. Cours prévus dans le cadre du programme de formation**

### **1. Cours de base pour l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I**

**Description:** Ce cours couvre les directives et procédures définies au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour l'examen des inventaires et les lignes directrices générales du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires (version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC, Guide du GIEC sur les bonnes pratiques et Guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie)<sup>1</sup> ainsi que des aspects spécifiques de l'examen des secteurs retenus par le GIEC (énergie, émissions fugitives, procédés industriels, agriculture, utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, et déchets). Ce cours donnera en outre des indications pour l'établissement de rapports d'examen riches de contenu, cohérents pour l'ensemble des équipes chargées de l'examen et d'une lecture aisée.

**Préparation:** 2009.

**Exécution:** 2009-2014.

**Groupe cible:** Nouveaux experts chargés de l'examen des inventaires de GES.

**Type de cours:** En ligne, avec le concours d'un formateur, assorti d'un séminaire final.

**Évaluation des compétences et modalités:** Les nouveaux experts chargés de l'examen des inventaires de GES doivent avoir des compétences jugées satisfaisantes pour pouvoir faire partie des équipes en question. Les compétences sont évaluées lors d'entretiens lors d'entretiens individuels.

### **2. Examen des modèles complexes et des méthodes de niveau supérieur**

**Description:** Indications et procédures générales et aspects spécifiques de l'examen des estimations des émissions réalisées au moyen de modèles complexes et de méthodes de niveau supérieur (troisième niveau).

**Préparation:** 2010.

**Exécution:** 2011-2014.

**Groupe cible:** Examineurs principaux et experts chargés de l'examen des inventaires de GES qui participent aux examens, notamment les nouveaux experts.

**Type de cours:** En ligne, sans formateur.

---

<sup>1</sup> Titres complets: *Lignes directrices révisées (1996) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Rapport sur les bonnes pratiques et la gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.*

**Évaluation des compétences et modalités:** Facultatif. Auto-évaluation en ligne.

### **3. Amélioration des aptitudes à la communication et à l'obtention de consensus au sein des équipes d'examen**

**Description:** Ce cours vise à donner aux équipes d'experts chargées des examens les moyens de gagner en efficacité et de travailler plus facilement ensemble.

**Préparation:** 2003.

**Exécution:** 2009-2014.

**Groupe cible:** Les nouveaux experts chargés de l'examen des inventaires de GES et les experts confirmés pour lesquels il s'agit d'un cours de remise à niveau.

**Type de cours:** En ligne, sans formateur.

**Évaluation des compétences et modalités:** Facultatif. Auto-évaluation en ligne.

### **C. Séminaire de perfectionnement pour les experts expérimentés chargés de l'examen des inventaires de gaz à effet de serre**

**Description:** Ce séminaire annuel vise à donner des indications générales sur des aspects spécifiques et complexes de l'examen des estimations des émissions. Il permet aux experts confirmés de perfectionner et de mettre à jour leurs connaissances, tant pour les aspects intersectoriels que pour les questions propres à un secteur donné.

**Exécution:** 2011-2014, sous réserve de la disponibilité de ressources.

**Groupe cible:** Examineurs principaux et experts confirmés chargés de l'examen des inventaires de GES qui participent à des examens.

-----